



Modalités de candidature des élèves au Conseil de la Vie Collégienne (CVC).

publié le 10/10/2019

Le Conseil de la Vie Collégienne est une instance qui permet aux élèves de s'impliquer davantage dans la vie du collège, de faire des propositions, d'organiser des événements, de mettre en place des actions...Ils peuvent partager leurs idées avec les adultes présents au CVC. Ces derniers les accompagnent dans la réalisation de leurs projets. Il y a 2 titulaires + 2 suppléant(e)s élu(e)s par niveau et des élèves volontaires qui rejoignent le CVC après l'élection.

Au fil des années, de nouvelles propositions ont vu le jour, d'autres ont été reconduites :

- ▶ Rencontre inter-CVC avec les collèges du secteur.
- ▶ Repas à thème (italien et grec).
- ▶ Petit déjeuner et dîner à thème pour les internes (américain).
- ▶ Pesée des déchets (mois anti-gaspillage).
- ▶ Pique-nique zéro déchets dans la cour durant le temps fort.
- ▶ Implication des élèves dans l'accueil des CM2.
- ▶ Bal des 3èmes.
- ▶ Volume de la sonnerie augmenté à différents endroits.
- ▶ Toilettes garçons : installation de séparation d'urinoir...

Elections des élèves au Conseil de la Vie Collégienne

**Inscription
jusqu'au
14/11**



**Après l'élection un
binôme paritaire
d'éco - délégués seront
élus ainsi qu'un vice
président et une vice
présidente du CVC**



**Tu as des idées,
tu souhaites t'investir
dans la vie du collège,
monter des projets,
Créer des événements?
Présente-toi au
CVC !**



**Pour se présenter
à l'élection,
il faut former
un binôme paritaire:
fille/garçon ou garçon/
fille du même niveau**



Le vote aura lieu sur Pronote du 15/11 au 21/11

Modalités des élections

- ▶ Les élèves ont jusqu'au 14/11 pour déclarer leur candidature et faire campagne (ils doivent se faire connaître auprès de Mme Morin et Mme Deveza).
- ▶ Tous les élèves peuvent se présenter à l'élection.
- ▶ Les candidats doivent former un binôme paritaire par niveau (un titulaire fille/garçon accompagné(e) d'un(e) suppléant(e) garçon/fille).
- ▶ Les élèves devront élire 2 titulaires+ 2 suppléant(e)s par niveau = 8 représentants élus.
- ▶ Lors du vote les élèves choisiront 2 titulaires+ 2 suppléant(e)s de leur niveau (les élèves de 6ème voteront pour les candidats 6ème...).
- ▶ Le mandat dure 1 an.

Les élections auront lieu du 15/11 au 21/11, le vote se fera sur pronote.

La première réunion CVC aura lieu le 25/11 de 10h à 12h, les élèves éliront une vice-présidente et un vice-président (ils seront présents au CA et présenteront leurs projets) ainsi qu'un binôme paritaire d'éco-délégués (nouveau : transition écologique, circulaire n°2019-121 du 27/08-2019).

Cette instance sera également composée d' élèves volontaires qui auront une idée de projet après l'élection (il faudra néanmoins que le jeune se fasse connaître suffisamment tôt).

Tu es intéressé(e) ? Tu as des idées ? Viens nous voir pour nous en parler et remplis la fiche de candidature

